DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 3 mars 2025

Délibération n° 2025.03.05

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice: 15

- qui ont pris part à la délibération : 11

DATE DE LA CONVOCATION : 24 février 2025

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 24 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle Véga (espace Capella), sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERECOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE, Gaëlle RAYNAUD, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

Excusés : Mmes et MM. Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Annick MONLON, et Mathieu POTHERAT.

Monsieur Gilles ASSANT est élu secrétaire de séance.

Objet: Attribution des subventions 2025

Pour les associations, le Conseil Municipal, vote pour l'année 2025, les subventions suivantes :

· ·	
AGIVR	200 €
AMICALE DES RETRAITÉS	200 €
APG CATM	150 €
ARBRES DE VIE	200€
ARC EN CIEL	40 €
ASSOCIATION DU REVEIL (BEAUJEU)	100€
BASKET LANCIE FLEURIE VILLIE MORGON	300 €
CLASSES EN 5	500 €
DOCTEUR CLOWN	40 €
ENTRE TERRE ET CIEL	100 €
INI FOR TUTTI	100 €
INTERCLASSE	150€
LANCIÉ HISTOIRE ET PATRIMOINE (LHP)	100 €
LA NOTE BEAUJOLAISE	200 €

LA PRÉVENTION ROUTIÈRE	65 €
LANCIÉ LOISIRS ET CULTURE	1 000 €
LES PORTE LANCES DU BEAUJOLAIS (JSP)	300 €
LES RESTAURANTS DU COEUR	250 €
MOUVEMENTS DE VIE	100 €
PORTAGE REPAS A DOMICILE	300 €
RÊVES	40 €
SECOURS POPULAIRE (St Jean / Belleville)	200€
SOCIETE DE CHASSE	100€
SOU DES ÉCOLES	1 500 €

Par ailleurs, le Conseil Municipal maintient la participation de la commune à hauteur de 50%, soit un montant de 1 462 €, pour la prestation de l'intervenant musical à l'école, afin de soutenir l'action mise en place par le Sou des Écoles.

Pour le collège de Villié-Morgon, dans le cadre de notre convention de partenariat, ce dernier sollicite une contribution financière de 520 €, au titre de l'année 2025, pour le financement des sorties et voyages scolaires ainsi que des projets pédagogiques.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention de 520 € au collège de Villié-Morgon.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2025.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Maire, Jacky MENICHON

Gilles ASSANT

Le secrétaire,